

Comprendre le Forfait d'Aide à la Modernisation et à l'Informatisation du cabinet (FAMI)

Comment faire sa déclaration et remplir ses indicateurs

À faire avant le 02/03/2023

Forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet

5 INDICATEURS OBLIGATOIRES +1 INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE

1	Disposer d'un logiciel métier compatible DMP	Déclaratif avec pré-alimentation	Facture de l'éditeur avec mention «compatible DMP»	490 €
2	Utiliser un logiciel métier intégrant la version 1.40 addendum 7 PC/SC du cahier des charges SESAM-Vitale	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
3	Utiliser la fonction SCOR pour la transmission à l'assurance maladie des pièces justificatives numérisés	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
4	Réaliser un taux annuel de FSE supérieur ou égal à 70 % en sécurisé	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
5	Disposer d'une Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)	Déclaratif avec pré-alimentation	Pré-alimentation avec annuaire MSS ou attestation sur l'honneur	
6	Engagement à une prise en charge coordonnée des patients : Participation à une ESP, ou à une CPTS ou à une MSP	Déclaratif	Attestation sur l'honneur	100 €

Forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet

5 INDICATEURS OBLIGATOIRES +1 INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE

À remplir pour l'exercice 2021

Je ne m'en occupe pas, c'est déjà pré-rempli

À remplir sur le site AmeliPro

1	Disposer d'un logiciel métier compatible DMP	Déclaratif avec pré-alimentation	Facture de l'éditeur avec mention «compatible DMP»	490 €
2	Utiliser un logiciel métier intégrant la version 1.40 addendum 7 PC/SC du cahier des charges SESAM-Vitale	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
3	Utiliser la fonction SCOR pour la transmission à l'assurance maladie des pièces justificatives numérisés	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
4	Réaliser un taux annuel de FSE supérieur ou égal à 70 % en sécurisé	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
5	Disposer d'une Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)	Déclaratif avec pré-alimentation	Pré-alimentation avec annuaire MSS ou attestation sur l'honneur	100 €
6	Engagement à une prise en charge coordonnée des patients : Participation à une ESP, ou à une CPTS ou à une MSP	Déclaratif	Attestation sur l'honneur	

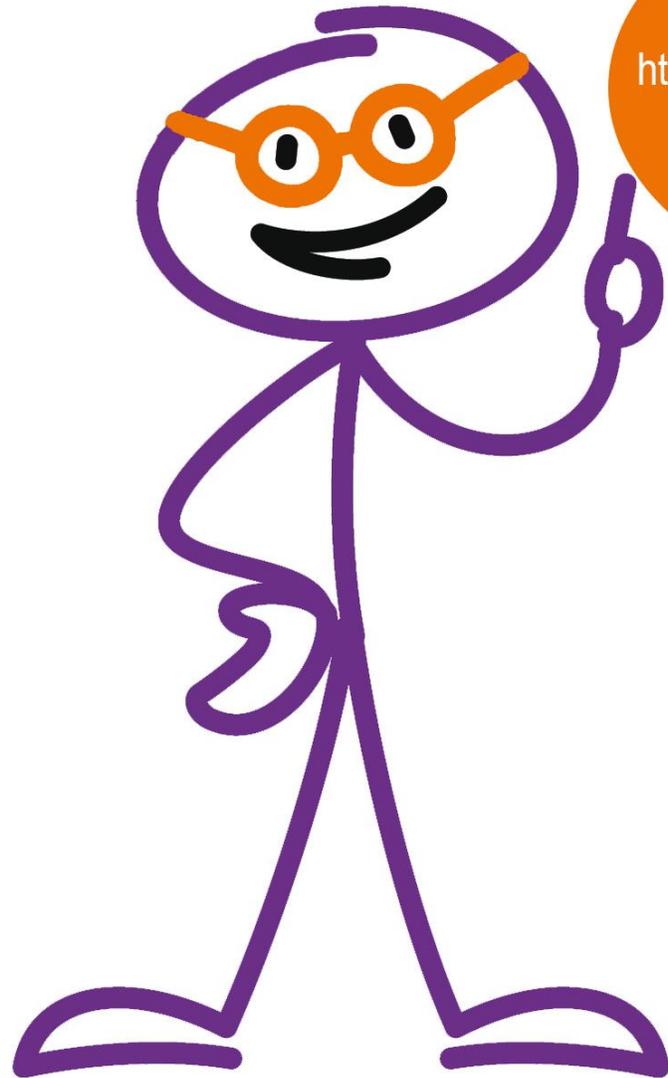
Donc ça veut dire que sur 5+1 indicateurs, il en reste 3 à remplir ! 😊

SI VOUS AVEZ FAIT UNE DÉCLARATION FAMI EN 2022

Les indicateurs 1 et 5 sont pré-remplis (données de 2021)

<i>Reprise des données de 2021</i>	1	Disposer d'un logiciel métier compatible DMP	Déclaratif avec pré-alimentation	Facture de l'éditeur avec mention «compatible DMP»	490 €
<i>Je ne m'en occupe pas, c'est déjà pré-rempli</i>	2	Utiliser un logiciel métier intégrant la version 1.40 addendum 7 PC/SC du cahier des charges SESAM-Vitale	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
	3	Utiliser la fonction SCOR pour la transmission à l'assurance maladie des pièces justificatives numérisés	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
	4	Réaliser un taux annuel de FSE supérieur ou égal à 70 % en sécurisé	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
<i>Reprise des données de 2021</i>	5	Disposer d'une Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)	Déclaratif avec pré-alimentation	Pré-alimentation avec annuaire MSS ou attestation sur l'honneur	
<i>À remplir sur le site AmeliPro</i>	6	Engagement à une prise en charge coordonnée des patients : Participation à une ESP, ou à une CPTS ou à une MSP	Déclaratif	Attestation sur l'honneur	100 €

Donc ça veut dire que sur 5+1 indicateurs, il en reste 1 à remplir ! 😊

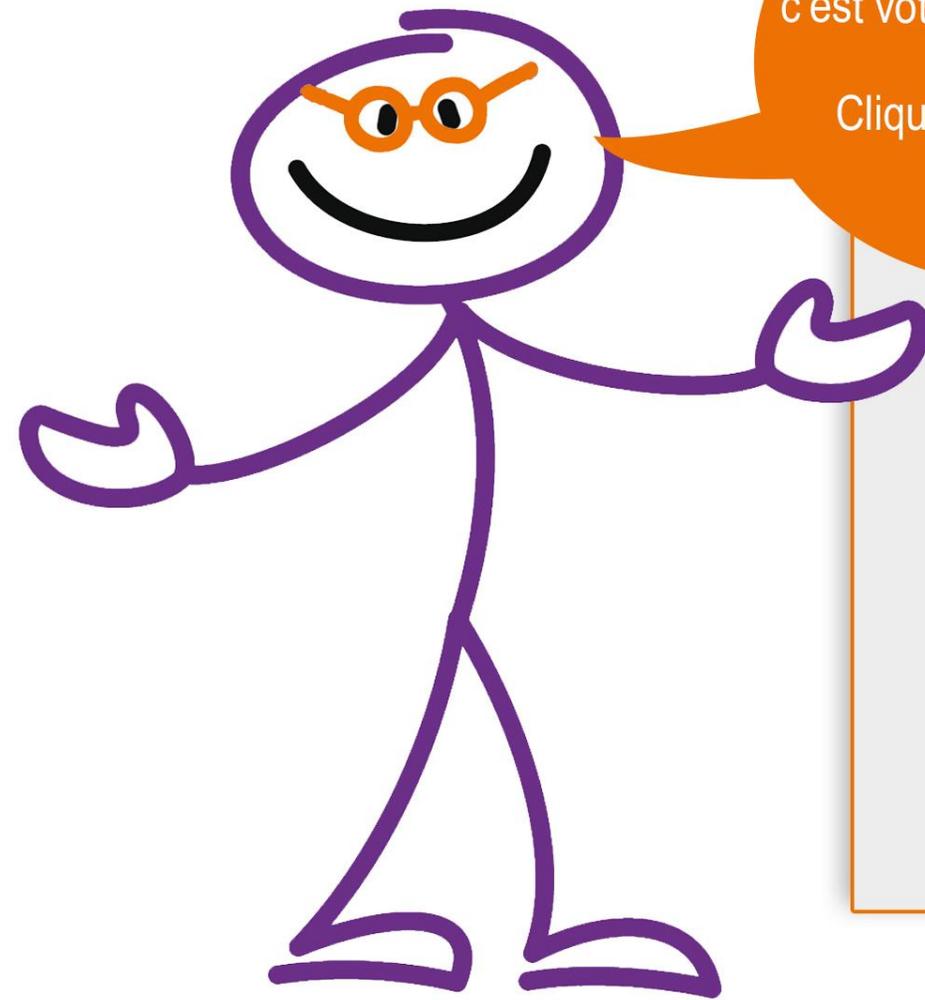


Connectez-vous sur
votre compte Ameli Pro*

<https://authps-espacepro.ameli.fr/>

Et cliquez sur
«Convention -ROSP»

*Si vous n'avez pas de compte sur ameli pro, il faut le créer.



Votre
exercice 2021 s'affiche
mais ce qui nous intéresse
c'est votre déclaration pour votre
exercice 2022.
Cliquez sur «Déclarer mes
indicateurs»

Rémunération pour l'exercice de l'année : 2021 PDF

FORFAIT D'AIDE À LA MODERNISATION ET INFORMATION DU CABINET PROFESSIONNEL
Situation de référence au 31/12/2021
 Paiement initial transmis le: 22/04/2022 490,00 €

► DÉTAILS DE MA RÉMUNÉRATION

MA DÉCLARATION

Nombre de d'indicateurs déjà déclarés

DECLARER MES INDICATEURS

isie sera fermée le 03/03/2

Documents utiles

- PDF Ma dernière déclaration
- PDF Comprendre le FAMI
- PDF Annexe équipements connectés

Forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet

5 INDICATEURS OBLIGATOIRES +1 INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE

1	Disposer d'un logiciel métier compatible DMP	Déclaratif avec pré-alimentation	Facture / attestation éditeur	490 €
2	Utiliser un logiciel métier intégrant la version 1.40 addendum 6 PC/SC du cahier des charges SESAM-Vitale	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	490 €
3	Utiliser la fonction SCOR pour la transmission à l'assurance maladie des pièces justificatives numérisées.	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	490 €
4	Réaliser un taux annuel de FSE supérieur ou égal à 70 %	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	490 €
5	Disposer d'une Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)	Déclaratif avec pré-alimentation	Pré-alimentation avec annuaire MSS ou attestation sur l'honneur	490 €
6	Engagement à une prise en charge coordonnée des patients : Participation à une ESP, ou à une CPTS ou à une MSP	Déclaratif	Attestation sur l'honneur	100 €

5	Disposer d'une Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)	Déclaratif avec pré-alimentation	Pré-alimentation avec annuaire MSS ou attestation sur l'honneur	490 €
6	Engagement à une prise en charge coordonnée des patients : Participation à une ESP, ou à une CPTS ou à une MSP	Déclaratif	Attestation sur l'honneur	100 €

DÉCLARER MES INDICATEURS

Sur l'exercice de l'année 2022

La période de saisie est ouverte jusqu'au 03/03/2023

Merci de faire parvenir vos pièces justificatives à votre CPAM :

- Soit par mail, en cliquant sur assurance-maladie.fr dédiée à chaque indicateur ou en adressant un mail à assurance-maladie.fr
- Soit par courrier à l'adresse postale suivante : [\[adresse\]](#)

Vous ne devez pas envoyer de documents contenant des données médicales. Les pièces justificatives envoyées seront utilisées uniquement dans le cadre du téléservice « Ma convention ».

Vos pièces justificatives doivent être chargées dans les formats suivants : .pdf/.doc/.docx/.odt/.zip/.7z/.jpeg/.png Attention, leur taille maximale est 10Mo.

Déclarez vos indicateurs du forfait d'aide à la modernisation et l'informatisation du cabinet professionnel.

En cas de pré-remplissage :

- Si tous les indicateurs sont pré-remplis et qu'il n'y a pas de modification il n'est pas nécessaire de transmettre la déclaration, le bouton "Transmettre" reste grisé.

1 Logiciel métier En savoir +

Disposer d'un logiciel métier

Merci de renseigner vos logiciels. Il peut s'agir du même logiciel pour les deux indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le logiciel Métier et logiciel DMP Compatible sont les mêmes.

VEGA - 5.81 - EPSILOG

Pièces justificatives validées par la CPAM

2 Logiciel compatible DMP En savoir +

Disposer d'un logiciel compatible avec le dossier médical partagé (DMP)

Merci de renseigner vos logiciels. Il peut s'agir du même logiciel pour les deux indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le logiciel Métier et logiciel DMP Compatible sont les mêmes.

VEGA - 5.81 - EPSILOG

Pièces justificatives validées par la CPAM

3 Type de messagerie sécurisée de santé En savoir +

Disposer d'une messagerie sécurisée de santé

4 Prise en charge coordonnée En savoir +

Participation à une ESP ou MSP ou à un réseau de professionnels capables d'apporter une prise en charge des patients

Boîte personnelle MSSanté

Sélectionnez une réponse

- Boîte personnelle MSSanté
- Boîte organisationnelle MSSanté
- Apicrypt V1(APICEM)
- Aucune messagerie sécurisée-
- Apicrypt V2(APICEM)

Non

Allons voir en détail...

Forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet

5 INDICATEURS OBLIGATOIRES +1 INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE

1	Disposer d'un logiciel métier compatible DMP	Déclaratif avec pré-alimentation	Facture / attestation éditeur	
2	Utiliser un logiciel métier intégrant la version 1.40 addendum 6 PC/SC du cahier des charges SESAM-Vitale	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
3	Utiliser la fonction SCOR pour la transmission à l'assurance maladie des pièces justificatives numérotées	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	490 €
4	Réaliser un taux annuel de FSE supérieur			
5	Disposer d'un logiciel sécurisé			
6	Engager une charge de participation CPT			

Logiciel compatible DMP

Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de logiciels, vous devrez déclarer l'équipement sur amelipro et faire parvenir les pièces justifiant de l'acquisition de votre nouvel équipement. Les pièces justificatives attendues sont les justificatifs d'achat (factures ou bons de commande émis) ou une attestation de l'éditeur permettant d'identifier :

- Concernant la compatibilité avec le DMP :
 - la mention DMP compatible;
 - le cas échéant, la mention du recours à un autre éditeur pour assurer cette compatibilité (exemple : connecteur); préciser si vous avez souscrit à un pack complémentaire spécifique.

FERMER

MA CONVENTION

MA DÉCLARATION

DÉCLARER MES INDICATEURS

Sur l'exercice de l'année 2022

La période de saisie est ouverte jusqu'au 03/03/2023

Merci de faire parvenir vos pièces justificatives à votre CPAM :

- Soit par mail, en cliquant sur dédiée à chaque indicateur ou en adressant un mail à amelipro@assurance-maladie.fr
- Soit par courrier à l'adresse postale suivante :

Vous ne devez pas envoyer de documents contenant des données médicales. Les pièces justificatives envoyées seront utilisées uniquement dans le cadre du téléservice « Ma convention ».

Vos pièces justificatives doivent être chargées dans les formats suivants : .pdf/.doc/.docx/.odt/.zip/.7z/.jpeg/.png Attention, leur taille maximale est 10Mo.

Déclarez vos Indicateurs du forfait d'aide à la modernisation et l'informatisation du cabinet professionnel.

En cas de pré-remplissage :

- Si tous les indicateurs sont pré-remplis et qu'il n'y a pas de modification il n'est pas nécessaire de transmettre la déclaration, le bouton "Transmettre" reste grisé.

✓ 1 **Logiciel métier** En savoir

Disposer d'un logiciel métier

Merci de renseigner vos logiciels. Il peut s'agir du même logiciel pour les deux indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le logiciel Métier et logiciel DMP Compatible sont les mêmes.

VEGA - 5.81 - EPSILOG

Pièces justificatives validées par la CPAM

RENSEIGNER

✓ 2 **Logiciel compatible DMP** En savoir

Disposer d'un logiciel compatible avec le dossier médical partagé (DMP)

Merci de renseigner vos logiciels. Il peut s'agir du même logiciel pour les deux indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le logiciel Métier et logiciel DMP Compatible sont les mêmes.

VEGA - 5.81 - EPSILOG

Pièces justificatives validées par la CPAM

RENSEIGNER

Forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet

5 INDICATEURS OBLIGATOIRES +1 INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE

1	Disposer d'un logiciel métier compatible DMP	Déclaratif avec pré-alimentation	Facture / attestation éditeur	490 €
2	Utiliser un logiciel métier intégrant la version 1.40 addendum 6 PC/SC du cahier des charges SESAM-Vitale	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
3	Utiliser la fonction SCOR pour la transmission à l'assurance maladie des pièces justificatives numérisées	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
4	Réaliser un taux annuel de FSE supérieur ou égal à 70 %	Remplissage automatisé	Pas de justificatif demandé	
5	Disposer d'une Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)	Déclaratif avec pré-alimentation	Pré-alimentation avec annuaire MSS ou attestation sur l'honneur	

Type de messagerie sécurisée de santé

Pour valoriser cet indicateur, vous devez utiliser une messagerie sécurisée de santé qui réponde aux exigences de l'espace de confiance MSSanté. Ces messageries permettent aux professionnels de santé d'échanger entre eux par mail, rapidement et en toute sécurité, des données personnelles de santé de leurs patients, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour bénéficier de cet indicateur vous devez disposer :

- soit d'une messagerie sécurisée de santé proposée par les opérateurs MSSanté
- soit d'une messagerie régionale appartenant à l'espace de confiance MSSanté
- soit d'une messagerie sécurisée de santé "organisationnelle" ou partagée entre plusieurs utilisateurs habilités et appartenant à l'espace de confiance MSSanté

Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification, vous devez déclarer votre messagerie et attester sur l'honneur disposer d'une messagerie sécurisée de santé.

Veillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles a posteriori de l'Assurance Maladie.

FERMER

MA CONVENTION

VEGA - 5.81 - EPSILOG

RENSEIGNER

✓ Pièces justificatives validées par la CPAM

2 Logiciel compatible DMP

Disposer d'un logiciel compatible avec le dossier médical partagé (DMP)

Merci de renseigner vos logiciels. Il peut s'agir de logiciels métiers ou de logiciels de gestion. Une seule pièce justificative est nécessaire si les logiciels sont les mêmes.

VEGA - 5.81 - EPSILOG

✓ Pièces justificatives validées par la CPAM

3 Type de messagerie sécurisée de santé

Disposer d'une messagerie sécurisée de santé

En savoir +

4 Prise en charge coordonnée

Participation à une ESP ou MSP ou à un réseau de professionnels pluriprofessionnels capables d'apporter une prise en charge des patients

Boîte personnelle MSSanté

Sélectionner sa boîte MSSanté

Boîte personnelle MSSanté

Boîte organisationnelle MSSanté

Apicrypt V1 (APICEM)

Aucune messagerie sécurisée-

Apicrypt V2 (APICEM)

Non

Sélectionner sa boîte MSSanté

Si vous répondez à 1 de ces 3 critères, cochez «OUI» pour recevoir 100 € supplémentaire

Prise en charge coordonnée

Cet indicateur a pour objectif de valoriser la démarche de prise en charge coordonnée des patients. La participation aux modes d'exercice coordonné suivants, et pouvant être attestés par un justificatif, valide l'indicateur :

- exercice en maison de santé pluri professionnelle (MSP)
- participation à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)
- participation à une équipe de soins primaires (ESP)

Pour bénéficier de la rémunération complémentaire au titre de cet indicateur, vous devez déclarer chaque année votre implication durant l'année de référence dans une démarche de prise en charge coordonnée des patients. Pour ce faire, vous devez déclarer cet indicateur et attester sur l'honneur être engagé dans un de ces modes d'exercice coordonné permettant de valider cet indicateur.

Veillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles a posteriori de l'Assurance Maladie.

FERMER

Fo

1

2

3

4

5

6

Disposer d'une Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)

Déclaratif avec pré-alimentation

Pré-alimentation avec annuaire MSS ou attestation sur l'honneur

Engagement à une prise en charge coordonnée des patients : Participation à une ESP, ou à une CPTS ou à une MSP

Déclaratif

Attestation sur l'honneur

100 €

MA CONVENTION

VEGA - 5.81 - EPSILOG

RENSEIGNER

✓ Pièces justificatives validées par la CPAM

02/03/20

22

2 Logiciel compatible DMP En savoir +

Disposer d'un logiciel compatible avec le dossier médical partagé (DMP)

Merci de renseigner vos logiciels. Il peut s'agir du même logiciel pour les deux Indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le logiciel Métier et logiciel DMP Compatible sont les mêmes.

VEGA - 5.81 - EPSILOG

RENSEIGNER

✓ Pièces justificatives validées par la CPAM

3 Type de messagerie sécurisée de santé En savoir +

Disposer d'une messagerie sécurisée de santé

Sélectionnez une réponse

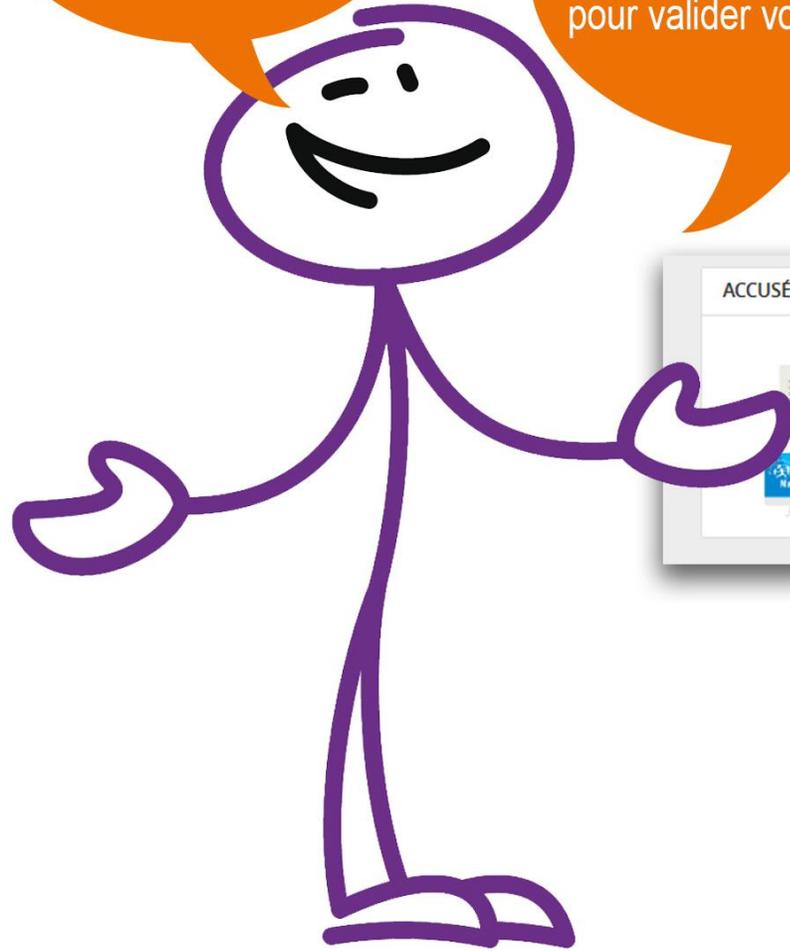
4 Prise en charge coordonnée En savoir +

Participation à une ESP ou MSP ou à une CPTS ou à d'autres formes d'organisations pluriprofessionnelles capables d'apporter une réponse coordonnée de proximité aux besoins de prise en charge des patients

Sélectionnez une réponse

N'oubliez pas de cocher les cases «J'atteste avoir...» et «J'accepte les conditions...»

Cliquez sur «TRANSMETTRE» pour valider votre déclaration



ACCUSÉ DE RECEPTION

 **Transmission réussie !**
Votre déclaration a bien été transmise le **12/01/2023 - 11:45**

Vous avez jusqu'au **03/03/2023** pour modifier ou compléter votre déclaration et la transmettre à nouveau.

l'Assurance Maladie ameli.pro

MA CONVENTION

MA DÉCLARATION

DÉCLARER MES INDICATEURS La période de saisie est ouverte jusqu'au 03/03/2023

Merci de faire parvenir vos pièces justificatives à votre CPAM :

- Soit par mail, en cliquant sur  dédiée à chaque indicateur ou en adressant un mail à assurance-maladie.fr
- Soit par courrier à l'adresse postale suivante :

Vous ne devez pas envoyer de documents contenant des données médicales. Les pièces justificatives envoyées seront utilisées uniquement dans le cadre du téléservice « Ma convention ».

Vos pièces justificatives doivent être chargées dans les formats suivants : .pdf/.doc/.docx/.odt/.zip/.7z/.jpeg/.png Attention, leur taille maximale est 10Mo.

Déclarez vos indicateurs du forfait d'aide à la modernisation et l'informatisation du cabinet professionnel.

En cas de pré-remplissage :

- Si tous les indicateurs sont pré-remplis et qu'il n'y a pas de modification il n'est pas nécessaire de transmettre la déclaration, le bouton «Transmettre» reste grisé.

VEGA - 5.81 - EPSILOG RENSEIGNER

  Pièces justificatives validées par la CPAM

3 Type de messagerie sécurisée de santé En savoir >

Disposer d'une messagerie sécurisée de santé

Sélectionnez une réponse

- Boîte personnelle MSSanté
- Boîte personnelle MSSanté
- Boîte organisationnelle MSSanté
- Apioryst V1(APICEM)
- Aucune messagerie sécurisée
- Apioryst V2(APICEM)

4 Prise en charge coordonnée

Participation à une ESP ou MSP ou à un pluriprofessionnelles capables d'apporter de prise en charge des patients

Non

 J'atteste avoir satisfait aux conditions des indicateurs déclarés pour le forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet professionnel et m'engage à tenir à disposition de l'Assurance Maladie tout document justifiant de leur atteinte.

